



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 10 octobre 2017
Compte rendu affiché le : 18 octobre 2017
Date de la convocation : 2 octobre 2017

Nombre de délégués : 18	Nombre de délégués concernés : 18
En exercice : 18	En exercice : 18
Présents : 17	Présents : 17
Votants : 16	Votants : 16

Présents:

CCFE : Valérie Da Fonte, Patrick Demmelbauer, Sébastien Dehayes, Armelle Desjoyaux, Georges Rochette, Jean Marc Chanavat, Georges Vincent

CC MDL: Pascal Murigneux, Philippe Morales, Serge Forissier, Marcel Berne, Patrick Villard

SEM : Jean Yves Charbonnier, André Charbonnier, Pascal Gonon

Ste Catherine :

St André la Côte : Roger Reynard

Excusés :

Assistaient à la réunion : Yves Piot, Michel Rizoud (suppléant CCMDL)

Secrétaire de séance : Pascal Gonon

DÉLIBÉRATION n° 712 CREATION D'EMPLOI INGENIEUR

Le Président, Jean-Yves Charbonnier rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical du SIMA Coise de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

CREATION D'EMPLOI : A compter du 1^{ER} mars 2018 il est nécessaire de créer un poste de Chef de service au grade d'Ingénieur pour assurer l'encadrement et le bon fonctionnement du SIMA Coise et du SPANC. Le Chef de service recruté sera formé par le chargé de mission en poste actuellement pendant 2 mois. Le Chargé de mission au grade de technicien devant partir à la retraite à compter du 30 avril 2018. Le Chef de service assurera son remplacement.

Vu l'avis du Comité technique Intercommunal (20/09/2017)

Considérant le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical,

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'Ingénieur, en raison du besoin de recruter un Chef de service

Le Président, Jean-Yves Charbonnier rappelle à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES

- la création d'un emploi de Chef de service au grade d'ingénieur permanent à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2018.,

Filière : Technique.,

Cadre d'emploi : .Ingénieur,

Grade : Ingénieur : - ancien effectif 1 / nouvel effectif 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20171010-712-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Le Comité syndical après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical donnent leur accord pour les modifications présentées ci-dessus.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à SAINT GALMIER

Le 10 octobre 2017

Le Président

Jean Yves CHARBONNIER

